

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni le Jeudi 6 novembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes de Notre Dame des Millières, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°19

47 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°25

Nombre de membres représentés :

12 délégués représentés jusqu'à la délibération n°24

11 délégués représentés à partir de la délibération n°25

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (à partir de la délibération n°20)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD (à partir de la délibération n°25)
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS

GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER (jusqu'à la délibération n°24)
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Philippe BRANCHE	CEVINS	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre FAZZARI
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Simon OUVRIER BUFFET
Nathalie MONVIGNIER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Foncier - Entrée au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS)

Rapporteur : André VAIRETTO

Les sociétés publiques locales sont des sociétés anonymes dotées d'une comptabilité privée dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles sont régies par la loi n°2010-559 du 28 mai 2010.

Pour les missions entrant dans l'objet social, les collectivités actionnaires peuvent contracter avec la SPL sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où :

- La SPL réalise l'essentiel de son activité pour le compte des collectivités actionnaires et exclusivement sur leur territoire.
- Les collectivités actionnaires exercent sur elle un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur leurs propres services.

C'est dans ce cadre juridique qu'a été créée en 2012 la Société Publique Locale de la SAVOIE (SPLS) qui dispose d'un capital social de 450 000 € actuellement réparti de la façon suivante :

Conseil Départemental de la Savoie	181 120 €	40,25 %
Chambéry Grand Lac Economie (Ex SYPARTEC)	43 880 €	9,75 %
Commune du Bourget du Lac	56 250 €	12,50 %
Commune de La Motte Servolex	56 250 €	12,50 %
Grand Lac	33 750 €	7,50 %
Grand Chambéry	33 750 €	7,50 %
Com Com cœur de Savoie	33 750 €	7,50 %
Commune de Montmélian	11 250 €	2,50 %

La SPLS n'a pas de salarié car la gestion des opérations qui lui sont confiées par ses actionnaires s'opère par convention de mise à disposition de personnel de la Société d'Aménagement de la Savoie.

La liste des opérations suivies actuellement par la SPLS est jointe en annexe.

La CA ARLYSERE pourrait confier la réalisation de la restructuration des locaux du SDIS d'ALBERTVILLE et/ou de l'ancien garage Citroën.

Aussi, il est proposé que la Communauté d'Agglomération ARLYSERE :

- entre au capital de la SPLS à hauteur de 3 375 actions à une valeur unitaire de 10 € soit 33 750 € ;
- dispose d'un poste d'administrateur et d'un suppléant.

La répartition du capital deviendrait la suivante :

Conseil Départemental de la Savoie	181 120 €	35,76 %
Chambéry Grand Lac Economie (Ex SYPARTEC)	43 880 €	8,66 %
Commune du Bourget du Lac	56 250 €	11,11 %
Commune de La Motte Servolex	56 250 €	11,11 %
Grand Lac	33 750 €	6,66 %
Grand Chambéry	33 750 €	6,66 %
Com Com cœur de Savoie	33 750 €	6,66 %
Commune de Montmélian	11 250 €	2,22 %

Communauté d'Agglomération Arlysère	33 750 €	6,66 %
Commune d'Albertville	11 250 €	2,22 %
Commune de La Ravoire	11 250 €	2,22 %
TOTAL	483 750 €	100%

Il convient de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration. Il est proposé que son représentant titulaire soit Christian RAUCAZ, Vice-Président.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle analogue qui s'applique aux sociétés Publiques locales il est d'usage d'adjoindre un suppléant qui est habituellement le directeur général des services des collectivités. Il est proposé que son représentant soit Christine OUVRIER-BUFFET - Directrice Générale Adjointe.

M. le Président et Michel CHEVALLIER se déportent du vote de la délibération et des débats.

Le pouvoir de Frédéric BURNIER FRAMBORET, donné à Franck LOMBARD, ne peut pas être utilisé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *décide de l'entrée au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) pour un montant de 33 750 € représentant 3 375 actions d'une valeur unitaire de 10 € ;*
- *désigne par 55 voix, Christian RAUCAZ (Vice-Président) pour représenter la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE au sein des instances de la SPLS ;*
- *désigne par 55 voix, Madame Christine OUVRIER-BUFFET, Directrice Générale Adjointe comme suppléante ;*
- *autorise Monsieur Christian RAUCAZ (Vice-Président) à accepter toutes fonctions ainsi que tous les mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration de la SPLS.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

